



# Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche

## FO ESR 42

Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1  
e-mail : [fo@univ-st-etienne.fr](mailto:fo@univ-st-etienne.fr) – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

---

## Compte rendu du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Mardi 30 Juin 2020

### Points pour information :

#### - CR Visite du laboratoire Sainbiose :

Dans le cadre de l'article 52 du décret du n°82-453 du 28 mai 1982, les membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail procèdent à intervalles réguliers à la visite des services relevant de leur champ de compétence. C'est une des compétences et prérogatives majeures des CHSCT.

En janvier, une délégation représentant le CHSCT, à laquelle deux organisations syndicales dont FO-ESR ont pris part, a effectué une visite au laboratoire Sainbiose dont la particularité est d'être constitué de forces UJM, CHU et EMSE.

À l'issue de cette visite, le CHSCT a émis 15 préconisations, dont deux imminente et urgente. Ces préconisations seront soumises à la direction du laboratoire à l'issue du CHSCT et un suivi sera opéré lors des prochains CHSCT.

- FO-ESR rappelle aux personnels de l'UJM que le CHSCT peut être saisi par tout service ou laboratoire où les agents estiment qu'il y a besoin d'une visite hygiène et sécurité. Etant données les circonstances sanitaires actuelles, nous rappelons aussi que le décret permet de réaliser cette visite, à la demande de l'agent, sur le lieu d'exercice de fonctions télétravaillées.

#### - CR Accident du travail :

Le CHSCT avait répondu favorablement à une demande d'enquête suite à un accident de travail d'ordre psychologique, résultant d'une altercation entre deux personnels de l'UJM. L'objectif de ces entrevues était de recueillir les faits le plus objectivement possible, auprès des deux parties, et d'arriver à des préconisations pour améliorer leurs conditions de travail :

- Mettre en place un mode de fonctionnement du collectif pour s'assurer de bonnes conditions de travail des personnels (exemples : formalisation des règles de fonctionnement, rédaction systématique de compte rendu des conseils, définition des modalités de diffusion des informations).

- Mettre en place collectivement dans le règlement intérieur la définition des fonctions et responsabilités induites par chaque charge administrative, la durée d'un mandat et la procédure de nomination.
- Établir une corrélation entre les charges de travail et le COM (Contrats d'Objectifs et de Moyens).
- Recréer du lien et du dialogue au niveau du collectif (sentiment d'isolement de plusieurs personnels).
- À l'issue de l'enquête, une médiation a été prévue à la rentrée.
  - FO-ESR a souligné que ces préconisations étaient essentielles pour le travail des enseignants et enseignants-chercheurs dont la charge de travail importante et les rôles peu formalisés peuvent mener à ces extrémités.

### - Préparation de la rentrée universitaire : cadre sanitaire

Un projet a été présenté au CHSCT. Il s'agit globalement de consignes sanitaires pour les espaces clos de l'université et du maintien d'une vigilance sanitaire, avec notamment :

- Le maintien de la distanciation physique de 1 mètre entre individus
- Le port du masque systématiquement par tous dès que les distanciations physiques ne peuvent être garanties
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des étudiants
- Le nettoyage et désinfection des locaux et matériels
- La communication, formation et information
  - FO-ESR a suggéré qu'un marquage au sol incitatif soit placé à la rentrée devant les amphithéâtres. Par ailleurs, suite à la remarque du Médecin de prévention sur la communication aux étudiants de ne pas venir en cours en cas de fièvre ou de symptômes, FO-ESR a demandé qu'une communication soit faite auprès des composantes pour assouplir les vérifications d'assiduité des étudiants dans certaines facultés. En effet, il ne faudrait pas que celles-ci poussent tout de même les étudiants à venir malades en cours pour satisfaire aux obligations de présence requises afin de passer les examens, s'affranchissant ainsi des règles sanitaires de base.

Le projet s'accompagnait aussi d'une note sur la préparation de la rentrée se déclinant selon trois axes :

- Les recommandations sanitaires qui seront en vigueur à la rentrée et qui définiront le cadre des activités en fonction des contraintes sur les locaux
- Les conditions de mobilités internationales des étudiants
- Les modalités pédagogiques provisoires, dont informatiques

Il y est écrit que « les travaux ne visent pas à pérenniser les modes d'enseignement hybrides », ce que notre organisation syndicale accueille avec soulagement, étant données les inquiétudes que les collègues enseignants ont fait remonter à la Présidence par plusieurs lettres ouvertes, exposant leurs conditions de travail difficiles pendant et depuis le confinement.

Il a été rappelé que les collègues enseignants devaient faire remonter aux composantes les besoins d'équipement personnels et les besoins dans les salles.

- FO-ESR incite les collègues à le faire tout en continuant d'être vigilants quant au projet d'Hybridation Flexible (projet HyFlex) précisant les modalités de planification attendues des cours et des emplois du temps, en présentiel et à distance.

## Point pour avis:

### - Point de situation sur la reprise progressive d'activité sur site

Le PRA 4 résultant de ce point a déjà été envoyé par mail aux personnels par Sandrine Cazaubon Conseillère de prévention, le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Il vient en complément à la note du DGS relative à la reprise d'activité sur site à compter du 6 juillet 2020.

Le retour à l'activité sur site a progressivement été réajusté de 30 % le 18 mai, à 100% le 6 juillet. Le DGS a indiqué que le télétravail redevient maintenant l'exception, sauf pour les personnes vulnérables. Le maintien en télétravail est possible si les agents le peuvent et le souhaitent. Les demandes doivent passer par la Médecine préventive.

Plusieurs organisations syndicales ont alerté sur le besoin de plus de souplesse dans ce retour sur site et sur les problèmes déjà constatés sur site depuis le 18 mai :

- relâchement des gestes barrière
- manque de produits sanitaires dans les espaces communs
- problèmes de réapprovisionnement en produits sanitaires
- sentiment de double travail car productivité accrue pour rattraper le temps perdu
- problème d'équipement pour visio-conférences sur le lieu de travail
- problème dans les salles de précaution dans les salles de restauration.

Le Dr Poizat a insisté sur le fait que respecter les mesures barrières était une question de responsabilité collective et rappelé que les moments de convivialité ne sont actuellement plus possibles.

La conseillère de prévention, Sandrine Cazaubon, a indiqué qu'il y avait assez de produits sanitaires en stock et qu'il fallait faire appel à elle quand on en constatait dans les locaux.

Vote : 7 abstentions, dont FO-ESR ; 2 votes contre

### - Questions diverses :

- Sur le déroulement du concours PACES : organisation satisfaisante, y compris d'un point de vue sanitaire, soulignée par la Présidente et le Dr Poizat, malgré les critiques relevées dans la presse écrite.

- Sur la question du choix du cabinet d'expertise en RPS dans le cadre de la fusion : le DGS a rappelé que le choix avait été effectué mais que le calendrier prévisionnel de mise en marche de l'enquête se ferait à l'automne.